

1er septembre 2020

AVIS DE DÉSIGNATION – CINQ MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ AU FUTUR CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Conformément à l'annexe I de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, **avis est donné à la population du territoire du centre de services scolaire qu'un processus se tiendra afin de désigner cinq représentants de la communauté** au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes.

Le futur conseil d'administration sera composé de quinze membres, soit cinq parents d'élèves, cinq membres du personnel (un enseignant, un professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'établissement et un membre du personnel d'encadrement) et cinq représentants de la communauté.

Avec la mise sur pied de ce premier conseil d'administration, le CSSP souhaite pouvoir recruter des membres ayant une expérience en gouvernance ou ayant déjà siégé à un conseil d'administration.

Toutes les informations pertinentes à ce sujet se trouvent sur le [site Web du Centre de services scolaire des Patriotes](#) et sur celui du [ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur](#).

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, qui n'est pas membres du personnel du centre de services scolaire et possédant les qualités et conditions requises.

Cinq postes ouverts aux candidatures

PROFILS RECHERCHÉS

1. Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
2. Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
3. Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
4. Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
5. Une personne âgée de 18 à 35 ans

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature disponible sur le site Internet csp.ca/gouvernance-scolaire/conseil-d-administration/.

L'original du formulaire de mise en candidature doit être transmis à la direction générale au plus tard le **lundi 28 septembre à 18 h**, à l'adresse électronique candidatureCA@csp.qc.ca. Les formulaires reçus seront diffusés sur le site Web.

Conditions et qualités requises

- Avoir 18 ans accomplis
- Être citoyen canadien
- Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire ET être domicilié depuis au moins 6 mois au Québec
- Ne pas être en curatelle
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles

- Un membre du personnel du Centre de services scolaire des Patriotes;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un membre du conseil d'une municipalité;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Processus de désignation et annonce

La désignation des représentants de la communauté a lieu par cooptation par les membres-parents et les membres du personnel, lors d'une séance convoquée par le directeur général, entre le 6 et le 14 octobre 2020.

Des entrevues se tiendront avec les candidats, entre le 6 et le 12 octobre 2020. La date précise sera annoncée ultérieurement.

L'identité des cinq membres ainsi désignés sera annoncée le mercredi 14 octobre 2020.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à Me Catherine Houpert, directrice du Service du secrétariat général et des communications, à l'adresse électronique candidatureCA@csp.qc.ca ou consulter le site Internet csp.ca/gouvernance-scolaire/conseil-dadministration/

LUC LAPOINTE, directeur général

Mardi 1^{er} septembre 2020